

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 8 février 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 février 2023, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

- 1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
- 2. Renonciation au délai d'avis de convocation
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 2023
- 5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 2023
- 6. Certificat de conformité Municipalité de Saint-Laurent-del'Île-d'Orléans - Règlement 619-2022 - Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 601-2021 afin de modifier certaines dispositions concernant les Dispositions particulières
- 7. Fonds Région et ruralité Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2023-2025
- 8. Fonds Région de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) Politique de soutien aux projets structurants 2023-2025
- 9. Adoption du rapport de gestion contractuelle 2022
- 10. Adoption des dépenses du mois de décembre 2022
- 11. Adoption des dépenses du mois de janvier 2023
- 12. Correspondance
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la réunion

2. Renonciation au délai d'avis de convocation

Résolution 2023-02-16

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai d'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-02-17

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- De l'ajout du point 7.1 Fonds Région et ruralité Politique de soutien aux projets structurants 2023-2025;
- De la correction du point 8. Fonds Région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Politique d'investissement 2023-2025;

le point Varia demeurant ouvert par ailleurs.

4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 2023

Résolution 2023-02-18

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procèsverbal de la séance tenue le 25 janvier 2023 tel que déposé.

- 5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 2023
 - 9. Étude de faisabilité économique pour un transport par autobus à arrêts multiples à l'Île d'Orléans – Octroi de contrat (p. 4) La rencontre de démarrage avec Raymond Chabot Grant Thornton et le comité de suivi a eu lieu le 2 février dernier. Des entrevues individuelles et de groupe auront lieu dans les prochaines semaines.
- 6• Certificat de conformité Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Îled'Orléans - Règlement 619-2022 - Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 601-2021 afin de modifier certaines dispositions concernant les Dispositions particulières

Résolution 2023-02-19

Considérant que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Îled'Orléans a adopté le règlement 619-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 601-2021 afin d'intégrer des dispositions de contingentement pour les résidences de tourisme et modifier les Grilles des spécifications ;

Considérant que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 619-2022;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur;

Considérant qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 619-2022;

En conséquence, **sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 619-2022 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

7• Fonds Région et ruralité – Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2023-2025

Résolution 2023-02-20

Considérant l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) permettant à la MRC de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

Considérant l'Entente relative au Fonds Région et Ruralité (FRR) signée entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans le 30 mars 2020;

Considérant que, dans le cadre de cette entente, la MRC doit disposer d'une politique de soutien aux entreprises et que la dernière en vigueur couvrait les années 2020 à 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de réviser ladite Politique afin qu'elle s'ajuste aux nouvelles réalités du marché;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité**:

- D'adopter la Politique de soutien aux entreprises, y compris celles de l'économie sociale 2023-2025 du Fonds Région et Ruralité, version révisée du 8 février 2023;
- De désigner Mmes Lina Labbé, préfète et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer ladite Politique.
- 7.1 Fonds Région et ruralité Politique de soutien aux projets structurants 2023-2025

Résolution 2023-02-21

Considérant l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) permettant à la MRC de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant l'Entente relative au Fonds Région et Ruralité (FRR) signée entre la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Îled'Orléans le 30 mars 2020 ;

Considérant que, dans le cadre de cette entente, la MRC doit disposer d'une politique de soutien aux projets structurants et que la dernière en vigueur couvrait les années 2020 à 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de réviser ladite Politique afin qu'elle s'ajuste aux nouvelles réalités du marché;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

 D'adopter la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2025 du Fonds Région et Ruralité, version révisée du 8 février 2023;





Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- De désigner Mmes Lina Labbé, préfète et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer ladite Politique.
- 8• Fonds Région de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) Politique d'investissement 2023-2025

Résolution 2023-02-22

Considérant l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) permettant à la MRC de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

Considérant l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) signée entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC de L'Île-d'Orléans le 20 août 2018;

Considérant la reconduction de cette entente jusqu'en 2024-2025;

Considérant que, dans le cadre de cette entente, la MRC doit disposer d'une politique d'investissement et que la dernière en vigueur couvrait les années 2020 à 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de réviser ladite Politique afin qu'elle s'ajuste aux nouvelles réalités du marché;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter la Politique d'investissement du Fond de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), version révisée du 8 février 2023;
- De désigner Mmes Lina Labbé, préfète et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer ladite Politique.
- 9. Adoption du rapport de gestion contractuelle 2022

Résolution 2023-02-23

Sur proposition de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport sur l'application du Règlement 2019-03 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, tel que déposé.

10. Adoption des dépenses du mois de décembre 2022

Résolution 2023-02-24

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de décembre 2022, lesquelles s'élèvent à 726 508,55 \$.

11. Adoption des dépenses du mois de janvier 2023

Résolution 2023-02-25

Conseil des maires – Procès-verbal du 8 février 2023



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de janvier 2023, lesquelles s'élèvent à 348 337,12 \$.

12 • Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

13. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

14. Période de questions

Elle débute à 20h10 et se termine à 20h12.

15. Levée de la réunion

Résolution 2023-02-26

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h13.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 8 mars 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé Préfète